

Résumé public

Étiquetage environnemental des produits de la mer : application, adaptation et développement méthodologique

Année universitaire : **2024 - 2025**

Spécialité : **Ingénieur agronome**

Spécialisation (et option éventuelle) : **Sciences Halieutiques et Aquacoles (PVE)**

I. Introduction

Les pressions exercées par les activités de pêche sur les écosystèmes marins, associées aux attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence, soulignent la nécessité de développer des outils fiables d'évaluation de la durabilité des produits de la mer. Dans ce contexte, l'étiquetage environnemental fait l'objet d'une attention accrue de la part des institutions européennes, en particulier sous l'impulsion de l'Organisation commune des marchés (OCM). Les deux principaux objectifs de cette initiative sont d'une part, donner une idée de l'impact environnemental de la production d'un article relativement à un autre et ainsi aiguiller le consommateur au cours de l'acte d'achat, et d'autre part, encourager les filières du secteur de l'alimentaire à adopter des pratiques plus durables dans une logique d'incitation plutôt que par le recours à une contrainte législative stricte (Deroubaix, 2018).

Plusieurs travaux mettent en avant l'influence de ces dispositifs sur les comportements d'achat. Dans une publication de 2018, la Commission européenne souligne ainsi que les labels dits « écologiques », lorsqu'ils sont perçus comme fiables, pertinents et compréhensibles par le consommateur, ont un effet mesurable sur ses choix. Une enquête plus récente auprès de 10 000 consommateurs européens (EIT Food, 2023) indique que près des deux tiers des répondants se disent favorables à l'utilisation d'une étiquette environnementale harmonisée. Ces résultats témoignent par conséquent d'un réel intérêt, même s'il convient tout de même de les relativiser. En effet, un « écart attitude-comportement » est fréquemment observé entre les intentions déclarées par le consommateur et les pratiques effectives lors de l'achat sous l'influence d'autres facteurs intervenant lors de la décision d'achat (CREDOC, 2020).

Dans le domaine des produits de la mer, cette démarche présente une complexité plus marquée que pour les productions terrestres d'origine animale. La grande diversité des espèces et de leurs cycles biologiques, la variabilité des techniques de pêche, la multiplicité des zones d'exploitation, ainsi que les interactions complexes avec les écosystèmes marins et les pressions anthropiques qui s'y exercent, contribuent à rendre cette évaluation particulièrement difficile.

Les labels de durabilité, tels que le Marine Stewardship Council (MSC), ont permis des avancées notables dans le suivi et la gestion des pêcheries. Toutefois, ils font l'objet de critiques largement

documentées dans la littérature scientifique et par les ONG halieutiques : droit à l'audit pour tous les engins de pêche, évaluation parfois jugée trop généreuse, conditions qui peuvent s'éterniser, et couverture limitée de certains enjeux émergents (INRAE–IFREMER, 2025). Ces limites rappellent la nécessité de développer des approches complémentaires, capables de mieux intégrer la diversité des impacts environnementaux liés aux produits de la mer. De plus, ces labels ne proposent pas de gradation : la certification est accordée ou non, sans permettre d'établir de distinction entre des produits labellisés par la même structure. Le consommateur ne dispose ainsi d'aucun repère pour comparer plus finement leur niveau de durabilité. Plusieurs analyses ont d'ailleurs montré que certains stocks certifiés MSC restaient soumis à la surpêche : dans le nord-est de l'Atlantique, 44 % des stocks associés à des pêcheries certifiées étaient encore surexploités lors de leur dernière évaluation (Opitz et al., 2016). Ainsi, bien que ces labels aient une importance dans la dynamique actuelle, les enjeux émergents peuvent laisser penser qu'ils sont insuffisants.

Ces limites mettent en évidence le besoin de méthodes plus globales et harmonisées. C'est dans cette optique que le CSTEP (Comité scientifique, technique et économique des pêches) ou STECF (Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries) en anglais, organe consultatif de la Commission européenne, a proposé un cadre méthodologique visant à harmoniser l'évaluation des pêcheries à l'échelle de l'Union européenne. Cette approche cherche à couvrir un large spectre d'indicateurs, afin de tendre vers une évaluation la plus complète et équilibrée possible. Une telle ambition implique toutefois une vigilance particulière : toute sous- ou sur-évaluation pourrait être source de contestations si la méthodologie venait à être appliquée concrètement à travers un système de notation visible par le consommateur. C'est également cet enjeu qui rend l'élaboration des barèmes particulièrement complexe, car elle implique nécessairement des partis pris, à l'intersection entre une approche de précaution et la nécessité de conserver une certaine flexibilité.

L'objectif général de cette étude est de tester l'application de la méthodologie CSTEP aux pêcheries certifiées de Food4Good, d'en mettre en évidence les points forts et les limites, et le cas échéant, de concevoir et proposer des adaptations méthodologiques. Ces ajustements visent à préserver un système de scoring cohérent, équitable et transparent, tout en facilitant l'utilisation.

Cette étude répond à une demande initiée par l'entreprise Food4Good, société française dont les bureaux sont situés dans le 2^e arrondissement de Paris, spécialisées dans la commercialisation de produits de la mer surgelés certifiés. Elle a pour finalité d'approfondir le diagnostic de durabilité de leurs produits par la diversification méthodologique (actuellement limité au MSC), et de leur permettre de se positionner face aux méthodologies susceptibles d'être prochainement mises en œuvre, conformément aux orientations de l'Union européenne.

Concrètement, l'étude a consisté non seulement à appliquer la méthodologie CSTEP aux neuf filières analysées, mais aussi à en explorer les limites. Lorsque cela s'avérait nécessaire, des adaptations méthodologiques ont été suggérées, en particulier sur l'indicateur relatif aux espèces sensibles (ETP).

Cadre d'étude : *Food4Good* et *Good Océan*

L'étude a été menée sur neuf filières, toutes certifiées MSC, dont huit sont commercialisées par la marque Food4Good et une par Good Océan. L'ensemble couvre un éventail d'espèces, de zones de pêche et de techniques. L'évaluation du MSC s'applique à ce qu'on appelle des unités d'évaluation (UoA). Il s'agit de la combinaison d'un stock, d'un engin de pêche et/ou d'une zone géographique. La diversité de ces UoAs composant ces filières offrent un terrain pertinent pour tester la méthodologie dans des contextes variés, mais aussi pour en observer les limites et les biais potentiels lorsqu'elle est appliquée à des pêcheries déjà performantes sur certains critères.

Le CSTEP : principes et périmètre

Le CSTEP, créé en 1993, regroupe des experts européens en biologie, écologie marine, économie et sciences halieutiques. Il a pour rôle d'éclairer les décisions de la Politique Commune de la Pêche par des avis scientifiques fondés sur les meilleures données disponibles.

En 2019, l'OCM formule la volonté de s'attarder sur le cas des produits de la mer (PDM) et notamment sur les aspects relatifs à la durabilité. C'est donc sous l'objet de cette demande que le comité du CSTEP a été chargé de mettre au point pour la première fois une méthodologie permettant l'étiquetage environnemental des PDM. Cette méthodologie continue d'évoluer et son application concrète à l'échelle de l'UE reste pour l'instant prospective.

Le CSTEP souhaite appliquer un scoring reposant sur un ensemble d'indicateurs harmonisés qui permettent :

- D'évaluer l'état des stocks et la pression de pêche exercée ;
- D'estimer l'impact des engins de pêche sur les habitats marins ;
- D'analyser l'interaction avec les espèces menacées, protégées ou sensibles (ETP) ;
- D'intégrer d'autres aspects environnementaux comme l'empreinte carbone, la pollution plastique, la biodiversité non ciblée ;
- De considérer des critères socio-économiques relatifs aux communautés de pêcheurs et aux filières associées.

Néanmoins, dans le cadre de cette étude seuls trois indicateurs ont été retenus :

- Indicateur n°1 : État de la ressource et exploitation du stock,
- Indicateur n°2 : Impact sur les fonds marins et les habitats vulnérables,
- Indicateur n°3 : Impact sur les ETP et espèces sensibles.

Ce choix s'explique par la volonté de *Food4Good* de se concentrer pendant le temps imparti sur les dimensions jugées plus fondamentales et prioritaires concernant la durabilité de leurs produits.

Un autre système d'évaluation d'impact : l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)

L'ADEME a publié un rapport comparant différentes approches méthodologiques dans l'objectif de réaliser l'affichage environnemental des produits de la mer (Gaillet et al., 2023). On y retrouve la méthode CSTEP mais aussi l'Analyse du Cycle de Vie.

Conçue à l'origine pour évaluer l'impact d'objets technologiques et industriels, l'ACV a été transposée par la suite au secteur agroalimentaire. Si elle permet de comparer des produits d'origines différentes, par exemple un produit carné terrestre et un produit issu de la pêche, cette possibilité de comparaison présente rapidement des limites. L'utilisation d'un cadre unique pour des produits aussi distincts conduit à des incohérences et à des résultats difficilement interprétables (INRAE–IFREMER, 2025). De plus, l'ACV appliquée aux produits de la mer se heurte à des limites structurelles : manque de données, variabilité géographique, difficulté à intégrer des indicateurs propres aux pêcheries (état des stocks, captures accidentelles, impacts benthiques). De plus, les résultats obtenus peuvent être compliqué à traduire et communiquer au consommateur. C'est par exemple le cas avec les calculs d'indicateur proposée par Hélias et al. (2023) pour évaluer l'impact d'une pêcherie sur les écosystèmes (les calculs conduisent à des valeurs adimensionnelles dont l'ordre de grandeur tend vers zéro). Ces inadéquations illustrent la nécessité de méthodes construites spécifiquement pour les produits de la mer, capables de tenir compte de leurs particularités écologiques et de leurs modes de production.

Dans ce contexte, la méthodologie CSTEP propose une alternative plus adaptée. Elle s'appuie sur des indicateurs spécifiquement pensés pour les systèmes halieutiques et offre une approche plus ciblée, tout en restant transposable à l'échelle européenne.

II. Matériel et méthodes

1. Indicateur n°1 : État de la ressource et exploitation du stock

a) Méthode CSTEP

Deux métriques sont mobilisées :

- La biomasse (B) du stock exploité, comparée au MSY Btrigger ou, à défaut, au BMSY ;
- La mortalité par pêche (F), comparée au FMSY.

Les ratios B/MSY Btrigger et F/FMSY sont calculés sur six années consécutives, afin d'améliorer la robustesse de l'évaluation en tenant compte des fluctuations interannuelles.

L'identification des rapports présentant les avis scientifiques contenant l'ensemble des valeurs nécessaires au scoring s'appuie sur la bibliographie des rapports MSC (toutes les pêcheries F4G étant certifiées). Ces rapports fournissent une liste relativement exhaustive des publications et évaluations mises à jour, justifiant les notations des différents PI (Performance Indicators), notamment celui portant sur l'état des stocks.

b) Approximations

En cas de données manquantes, plusieurs proxys sont utilisés :

- Lorsque seul BMSY est disponible, le MSY Btrigger est estimé à $0,5 \times \text{BMSY}$ (Froese et Proelß, 2011) ;
- Pour certaines espèces américaines, où F n'est pas accessible, le Harvest Rate (HR) est mobilisé comme approximation de F/FMSY ;
- Pour des espèces comme le calamar totam, peu suivies, des indices indirects et des expertises locales complètent l'analyse.

c) Scoring et ajustements

Chaque indicateur reçoit une note selon la grille CSTEP. Le croisement des deux indicateurs attribue une note combinée. Une gradation supplémentaire (A+) est introduite, inspirée de la « pêchécologie » de D. Gascuel (2016), lorsque $F \leq 0,8 \times \text{FMSY}$, ce qui traduit une marge de sécurité vis-à-vis du seuil de durabilité.

d) Qualité des données

Pour apprécier la qualité de la donnée, la mise en place d'un indice de confiance a été suggéré. Il se base sur les cinq critères suivants :

1. Succession de données
2. Ancienneté des données
3. Qualité du suivi
4. Exhaustivité des rapports
5. Qualité des approximations

L'indice de confiance correspond à une note sur cinq, associée à un code couleur qui se dégrade lorsque l'un des critères est manquant ou non respecté.

e) Validation externe

Les résultats sont confrontés aux évaluations de MSC, *FishSource* et *EthicOcean*, afin d'en apprécier la cohérence globale et, en cas de divergence, d'identifier les éléments méthodologiques susceptibles de l'expliquer.

2. Indicateur n°2 : Impact sur les fonds marins et habitats vulnérables

a) Méthode CSTEP

Cet indicateur évalue l'empreinte des engins sur les habitats benthiques. Deux facteurs sont croisés :

- Impact de l'engin (ligne, casier, chalut, drague), notée de 0 à 3,
- Vulnérabilité de l'habitat (substrats meubles, habitats structurés, écosystèmes vulnérables), notée de 1 à 3.

Leur combinaison produit un score (1–6), qui a ensuite été traduit sur une échelle allant de A à E.

b) Analyse spatiale complémentaire

Dans le cas de l'une des filières, une approche plus détaillée a été mobilisée. Cette approche a recours à l'analyse SIG :

- Reconstitution des trajets de pêche à partir des données AIS/VMS,
- Croisement avec une carte de la nature des fonds marins issues du portail EMODnet,
- Estimation des surfaces impactées en fonction de la largeur de l'engin de pêche,
- Évaluation du chevauchement avec les fonds marins d'intérêt et la surface couverte par l'engin.

Cette démarche a permis d'aller au-delà de la grille CSTEP en intégrant une dimension spatiale et en distinguant l'intensité des impacts selon les zones. Le cas par cas n'est évidemment pas l'objectif de la méthodologie CSTEP, mais cela a permis d'évaluer la justesse d'attribution de la note initialement allouée.

3. Indicateur n°3 : Interactions avec les espèces menacées, protégées ou sensibles (ETP)

a) Sources et périmètre

L'indicateur n°3 s'appuie principalement sur les rapports MSC mais aussi les statuts de conservation et tendance démographique fournis par la RedList de l'UICN, les rapports et évaluation disponibles (NOAA pour l'Amérique du nord par exemple), ainsi que de la littérature scientifique. Environ 150 espèces ont été recensées dans notre, incluant mammifères marins, oiseaux, tortues et requins.

b) Indicateurs

La méthodologie développée présente deux systèmes (à l'image de la méthodologie du CSTEP concernant l'indicateur n°1) selon la disponibilité des informations et repose sur les données suivantes :

- Le PBR (Potential Biological Removal)
- Les captures accidentelles des pêcheries MSC fournissant F4G
- Les captures accidentelles des autres pêcheries impactant les ETP et espèces sensibles
- Les tailles des populations estimées par l'UICN (à l'échelle globale)

- Le statut UICN (à l'échelle globale)
- La tendance démographique UICN de la population

c) Systèmes de notation

Deux systèmes coexistent :

1. Système 2 (prioritaire) : matrice croisant le niveau de captures accidentelles (part relative des captures *Food4Good*/total) et le PBR. Le résultat produit une note de A+ à E-.
2. Système 1 (alternatif) : utilisé en cas de manque de données quantitatives, basé sur le couple statut-tendance démographique de l'UICN, attribuant une note de A à E-.

d) Agrégation des résultats

Chaque espèce reçoit une note individuelle. La note globale de la pêche est calculée par moyenne arithmétique des scores, reflétant l'importance relative des interactions et l'efficacité des mesures de mitigation mises en place. Selon sa situation démographique et son statut de protection, chaque espèce est associée à un coefficient de pondération donnant plus ou moins de poids à sa note dans la moyenne. Dans le cas où la filière est responsable d'une dégradation significative et grave de la démographie d'une espèce, celle-ci se voit attribuer le score minimal.

III. Résultats

Les évaluations ont été réalisées à partir d'un tableur conçu pour cette étude, permettant de calculer les scores selon les méthodologies employées. Les trois indicateurs ont été analysés pour chacune des filières.

1. Indicateur n°1

Les scores reflètent globalement une exploitation conforme aux recommandations scientifiques. La plupart des stocks évalués présentent une biomasse et une mortalité par pêche compatibles avec la durabilité. Des fluctuations interannuelles ou de légères surpêches entraînent des notes intermédiaires pour certaines espèces, mais la majorité obtient des scores élevés, traduisant une gestion prudente et une exploitation durable selon les critères définis.

2. Indicateur n°2

Les techniques de pêche à faible contact avec le fond (palangres, lignes à main, traîne en pleine eau) obtiennent des scores élevés, en raison de leur interaction minimale avec les écosystèmes benthiques. Les engins traînants (chaluts, dragues) obtiennent les scores les plus faibles, en raison de leur impact fortement destructurant sur le fond marin. Dans certains cas, des ajustements méthodologiques ont permis d'affiner les notes en tenant compte de la nature réelle des habitats exploités.

3. Indicateur n°3

Les notes vont de A à B. Les techniques limitant les interactions accidentelles obtiennent les meilleures évaluations, tandis que les engins intrusifs ont un impact plus marqué sur les espèces sensibles. La méthodologie développée pour cette étude intègre les captures accidentelles, la pondération des espèces non classées ETP et les données bibliographiques disponibles, afin d'obtenir une évaluation plus réaliste de l'impact.

Discussion

1. Indicateur n°1

La méthodologie CSTEP repose sur des seuils de biomasse et de mortalité par pêche (MSY Btrigger et FMSY) qui permettent d'attribuer la meilleure note dès lors que la biomasse atteint un niveau de précaution. Cette approche peut être considérée comme généreuse, car elle valorise la conformité aux règles de gestion plutôt que l'atteinte d'un état écologique optimal. Ainsi, un stock peut obtenir un score élevé alors que sa biomasse reste inférieure à celle correspondant au rendement maximal durable (BMSY).

Un autre point important concerne l'indice de confiance, qui reflète la qualité et l'exhaustivité des données utilisées. Bien que cet indice soit utile pour pondérer les résultats, il est sensible aux choix méthodologiques et aux critères retenus pour l'évaluation de la fiabilité. Par conséquent, il est essentiel d'interpréter les notes dans le contexte des données disponibles et de leur robustesse, en gardant à l'esprit que certaines évaluations peuvent être influencées par des lacunes ou des approximations dans les informations collectées.

2. Indicateur n°2

Les résultats montrent des contrastes marqués entre métiers de pêche. Les techniques de faible contact avec le fond présentent un impact limité, tandis que les engins traînants détruisent fortement les habitats benthiques. Une analyse plus fine pourrait inclure une cartographie détaillée des zones exploitées et de l'intensité de la pêche, ce qui permettrait de corriger d'éventuelles sous-estimations de l'exploitation réelle des habitats sensibles.

De plus, certaines révisions méthodologiques ont montré que la classification des habitats peut influencer significativement les scores. Par exemple, un fond initialement considéré comme rocheux peut être reclassé en fond mixte, modifiant ainsi la note attribuée. Cette variabilité souligne l'importance de disposer de données habitat détaillées et fiables, ainsi que d'une méthodologie adaptable aux contextes locaux.

3. Indicateur n°3

La technique de pêche demeure le principal facteur influençant l'impact sur les espèces sensibles. Les captures accidentelles dépendent non seulement du type d'engin utilisé, mais aussi de la densité et de la vulnérabilité des populations locales, ainsi que des dispositifs mis en place pour effaroucher ou éviter les animaux. Cependant, les données disponibles sont souvent limitées ou obsolètes, ce qui peut réduire la précision des évaluations.

La méthodologie développée dans le cadre de cette étude a intégré deux systèmes d'évaluation et attribué un poids différencié à chaque espèce en fonction de sa situation démographique. Ce choix permet de moduler l'influence relative de chaque espèce sur la note finale, mais constitue un parti pris qui nécessite une justification scientifique solide. Concernant le système 2, d'autres seuils que le PBR auraient pu être mobilisés ; toutefois, ce dernier reste l'indicateur le plus disponible et le plus robuste. Pour le système 1, la principale limite tient au fait qu'il renseigne le niveau de vulnérabilité d'une population donnée, suggérant ainsi la gravité potentielle de la mortalité d'un individu supplémentaire lié aux activités de pêche. Or, pour évaluer le risque, il est également nécessaire d'estimer la probabilité réelle d'interaction. Dans le cas des oiseaux marins, l'OFB a publié en 2020 une matrice attribuant des scores de 1 à 4, reflétant la probabilité d'interaction entre un type d'engin de pêche et un groupe d'oiseaux. Croiser les résultats obtenus via le système 1 avec ceux de cette matrice permet ainsi d'affiner l'évaluation du risque.

Par ailleurs, l'intégration d'indicateurs de qualité des données, tels que le coefficient de variation ou la couverture d'observation (*observer coverage*), renforcerait la robustesse des résultats. Ces indicateurs pourraient servir de base à la construction d'un indice de confiance, à l'image de l'indicateur n°1, en mettant en évidence les évaluations reposant sur des données moins solides. La mise à jour régulière et l'harmonisation des données apparaissent donc comme des conditions essentielles pour garantir des évaluations plus fiables, comparables et pertinentes entre différentes pêcheries.

IV. Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'évaluer la durabilité des filières de la marque *Food4Good* et de *Good Océan* à travers un système de notation environnementale inspiré des orientations européennes. Le cadre méthodologique du CSTEP a été mobilisé comme référence centrale, dans la mesure où il constitue aujourd'hui l'initiative la plus récente en matière d'évaluation harmonisée de la durabilité des PDM. Toutefois, ce travail ne s'est pas limité à une application stricte : il a également cherché à identifier les limites de cette approche et à proposer des ajustements, voire des innovations méthodologiques lorsque cela apparaissait nécessaire dans l'application aux PDM concernés.

Les résultats obtenus montrent que les filières étudiées présentent de bons scores relativement aux indicateurs qui ont été définis, avec des notations allant de C à A. L'indicateur n°1 obtient les évaluations les plus favorables, traduisant une exploitation durable selon les critères retenus par le CSTEP. L'indicateur n°2 s'avère présente naturellement des scores moins encourageants. En effet, 7 filières étudiées sur les 10 utilisent des engins traînants, qui, malgré les progrès technologiques, restent des engins le plus souvent destructurants à fort impact sur le fond. Enfin, l'indicateur relatif aux ETP et espèces sensibles a fait l'objet d'une méthodologie spécifique développée dans le cadre de ce stage, aboutissant à des notes globalement très satisfaisantes.

L'étude a également mis en évidence plusieurs points de vigilance : disparité dans la rigueur des seuils de notation entre biomasse et mortalité par pêche pour l'indicateur n°1, incertitudes liées à la caractérisation des habitats benthiques pour l'indicateur n°2, ou encore nouvelle méthodologie reposant nécessairement sur des partis pris étant par conséquent naturellement discutables, comme c'est le cas pour l'indicateur n°3. Ces éléments traduisent les difficultés inhérentes à toute tentative d'harmonisation appliquée à des pêcheries présentant une hétérogénéité notamment lorsqu'il est question de la nature et la qualité des données. Cela souligne aussi l'importance de poursuivre les ajustements pour garantir un système équitable et robuste.

En définitive, ce travail répond à un double objectif : d'une part, fournir à *Food4Good* et *Good Océan* un diagnostic de durabilité complémentaire au MSC, basé sur des critères élargis ; d'autre part, contribuer à la réflexion sur la mise en place d'un futur étiquetage environnemental européen. Les perspectives identifiées concernent autant le renforcement de la méthodologie (ajustement des seuils, fiabilisation des données, élargissement à d'autres filières) que sa mise en débat.

Bien que la méthodologie CSTEP ait été conçue initialement pour l'évaluation de pêcheries européennes, principalement suivies par le CIEM (zone FAO 27) et bénéficiant d'une documentation scientifique robuste, elle a été appliquée ici à des pêcheries dont certaines se situent en dehors de ce cadre géographique. Cette transposition s'est révélée possible dans la mesure où toutes les filières étudiées étaient certifiées MSC, et donc déjà soumises à des audits, évaluations et données publiques, même en l'absence d'un suivi institutionnel systématique.

Cette démarche ouvre néanmoins plusieurs perspectives d'amélioration. Certains indicateurs méthodologiques proposés par le CSTEP n'ont pas pu être explorés, tels que l'empreinte carbone, la pollution plastique, ou encore les effets sur les réseaux trophiques. De même, d'autres dimensions non prévues par le CSTEP mériteraient sûrement d'être intégrées dans une approche de scoring, comme les

rendements à la pêche et à la transformation, ou encore le rôle du conditionnement (ex. produits surgelés présentant un moindre risque de gaspillage).

Enfin, l'étude a mis en lumière un sujet très rarement abordés. En effet, certaines pratiques de pêche considérées comme durables, à l'instar de la pêche à la ligne, peuvent reposer sur l'utilisation d'appâts issus de pêcheries beaucoup moins soutenables, parfois non certifiées et pêchés à partir d'engins plus impactant comme le chalut démersal. Cela interroge donc à juste titre sur le réel bilan environnemental de ces pratiques, et souligne l'intérêt d'une future réflexion sur l'intégration de cette dimension dans les systèmes de notation. Cette problématique n'est pas sans rappeler la problématique du nourrissage de poissons carnivore en aquaculture.

Ainsi, cette étude se veut à la fois un opérationnel en répondant à la demande d'une entreprise, et constitue par la même occasion une contribution exploratoire soulevant des points de vigilance quant à la pertinence d'un système de scoring adapté aux spécificités des produits de la mer, et appelant à des travaux complémentaires pour aboutir à un outil plus fiable et transparent mais surtout, utile tant pour les consommateurs que pour les filières.